



Règlement S.N. Trail

Épreuves ouvertes à tous, licenciés ou non.

Avoir minimum 16 ans pour courir les distances 8 km, 13 km et avoir 18 ans minimum pour le 19 km et le 28 km

8 km départ 15H45

13 km départ 15h15

19 km départ 14h45

28 km départ 14h15

Responsabilité

- Les coureurs participent à l'épreuve sous leur responsabilité exclusive et en complète autonomie.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique, de défaillance immédiate ou future, consécutive à un mauvais état de santé.
- Ils déclinent également toute responsabilité en cas de vols et accidents susceptibles de se produire dans le cadre de cette manifestation.
- Les enfants présents sur le site à l'issue des courses ne seront pas pris en charge par les organisateurs. Ils seront sous la responsabilité des parents ou accompagnateurs.

Inscription

Inscriptions par internet et voie postal uniquement.

Aucune inscription par @ ou par téléphone.

Inscriptions par internet jusqu'au 12/06/2025 sur **KLIKEGO.COM**. Les inscriptions seront validées une fois le paiement effectué.

Les inscriptions par voie postale ne seront validées qu'à réception du dossier complet :

- Bulletin d'inscription renseigné, signé et son règlement
- Si chèque : à l'ordre de S.N Trail
- Inscriptions par voie postale jusqu'au : 12/06/2025

SN Trail – 17 la Jostais 44460 SAINT NICOLAS DE REDON.

- Une décharge parentale est suffisante et obligatoire pour le "S.N.Trail" ados/enfants. Les parents déchargent l'organisation de toute responsabilité en cas de problème.
- Cette décharge parentale sera à remplir le jour des épreuves sur le site ou sur klikégo.

Les inscriptions sont définitives et ne sont pas remboursables.

Documents autorisés pour les épreuves

- Licence FFA, UFOLEP, FFCO, FFTRI, FFPM, UNSS, UGSEL.
- PPS
- **Certificat médical de moins d'un an avec la mention "absence de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition".**

Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Retrait de dossards et bracelets chrono électronique

- Sera remis à chaque coureur un dossard et un bracelet chronométrage.
- Le port du dossard est obligatoire et visible pour les organisateurs. Il se porte sur la poitrine ou sur le ventre.
- Le port du bracelet est obligatoire et se porte à la cheville. Si pas de bracelet à la cheville, il n'y aura pas de chrono et donc pas de classement.
- Le bracelet sera récupéré par les organisateurs à l'arrivée des courses.
- **Important : Si le bracelet n'est pas restitué, le coureur sera pénalisé d'une amende de 20 €.**

Récompenses et classements à l'arrivée

- Les 3 premiers de chaque course (homme et femmes) seront récompensés à l'arrivée sur le podium.
- Les résultats seront affichés à la fin de chaque course.
- Podium et remise des récompenses à partir de 18h. **Les coureurs ne pourront pas retirer leur lot avant.**
- Pas de classements pour les courses ados/enfants.

Droit à l'image

- L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le coureur donne son accord aux organisateurs et aux médias pour utiliser son image qui serviront à la promotion et à la communication de la course sous toutes ses formes (vidéos, photos, journaux, internet etc....).

Contrôles sur les parcours

- Des contrôleurs seront présents sur les différents parcours.
- Leur position ne sera pas communiquée.
- Tout non-respect des tracés, balisage pourra entraîner une disqualification du coureur.